

## Quelques éléments d'écologie

Espèces nocturnes camouflées en journée dans des lieux de quiétude, leur cycle de vie est marqué par :

- L'hibernation : Avec la disparition des insectes et l'arrivée du froid, les chauves-souris hibernent isolément ou en groupe dans des cavités (grottes, souterrains, arbres creux...).
- Une reprise d'activité au printemps avec un transit vers les gîtes d'été et les terrains de chasse. Dès mai, les femelles se regroupent pour la mise-bas et colonisent des endroits chauds, calmes et sombres.
- Une reproduction décalée : Dès l'émancipation des jeunes et avant le déclin des populations d'insectes à l'automne, les deux sexes se retrouvent pour l'accouplement puis commencent leur transit vers les sites d'hibernation.



## Pourquoi étudions-nous les chauves-souris dans le cadre d'un projet éolien ?

Certaines chauves-souris sont particulièrement sensibles à l'éolien. C'est pourquoi, dans le cadre de ses projets, des naturalistes indépendants missionnés par RES passent une année à étudier leurs comportements grâce à des enregistrements en hauteur, des écoutes au sol et/ou des recherches de gîtes.



Mât chiro  
Installation d'un mât de 43m permettant les écoutes chauves souris



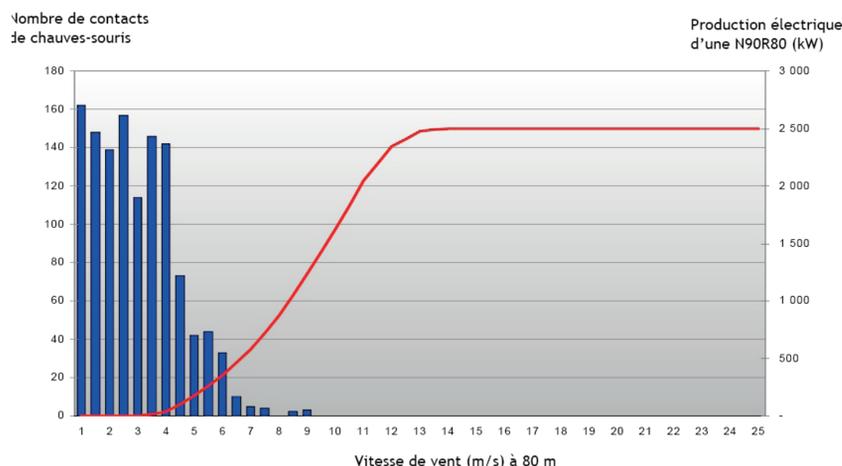
BatCorder  
Exemples de dispositifs utilisés pour étudier les chauves-souris



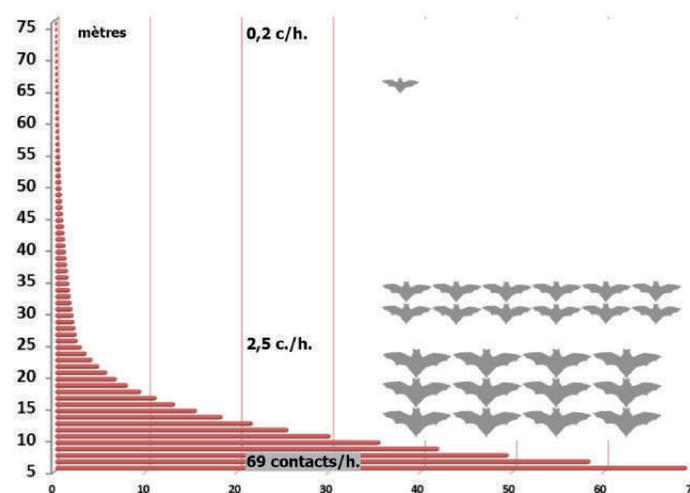
Micro en canopée  
Installation d'un dispositif au sommet d'un arbre

## Quelle est l'activité en altitude ?

La majorité de l'activité des chauves-souris est concentrée sur des périodes où le vent est faible et à faible altitude, comme l'illustrent les deux graphiques ci-dessous. Comme évoqué précédemment, cette activité est nocturne, cyclique (d'avril à octobre) et sur des plages horaires variables. Les arrêts ciblés des éoliennes lors des périodes de fortes activités permettent efficacement de limiter les risques de collision et ainsi l'impact sur les populations de chauves-souris.



Niveaux d'activité des chauves-souris observés en fonction des vitesses de vent à 80 m de haut.



Activité des chauves-souris (en nombre de contacts par heure) en fonction de la hauteur sur un site de projet RES en Haute-Saône

(Source : EXEN et KJM Conseil)

## Et en exploitation ?

La réglementation impose à l'exploitant un suivi environnemental au moins une fois au cours des trois premières années de fonctionnement de l'installation puis une fois tous les dix ans, afin d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères. Cette approche permet de juger de l'efficacité des mesures en place et, le cas échéant, de les adapter. Ce suivi se doit d'être conforme au protocole reconnu par le ministre chargé des installations classées et est tenu à disposition de l'inspection des installations classées.